

CORBEIL, Jean-Claude. *Dictionnaire thématique visuel*.
Montréal, Québec/Amérique, 1986. 799 p.

Gaston Bernier

Volume 33, numéro 3, juillet–septembre 1987

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1052581ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1052581ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la
documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Bernier, G. (1987). Compte rendu de [CORBEIL, Jean-Claude. *Dictionnaire thématique visuel*. Montréal, Québec/Amérique, 1986. 799 p.] *Documentation et bibliothèques*, 33(3), 105–107. <https://doi.org/10.7202/1052581ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des
techniques de la documentation (ASTED), 1987

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des
services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique
d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

dans des publications d'origine et de langue russes.

Pour chaque pays, les compilateurs présentent d'abord un bref historique de l'histoire de l'imprimerie et de l'édition dans ce pays. Puis, les types suivants de bibliographies sont retenus: les bibliographies qui recensent les monographies et les périodiques, les bibliographies de documents concernant le pays, les bibliographies documentaires et les catalogues des bibliothèques spécialisées.

Nous comprenons qu'un tel inventaire ne peut ni ne doit répertorier tous les ouvrages bibliographiques qui, normalement, pourraient y trouver une juste place. Cet inventaire ne saurait être identifié à une quelconque «bibliographie des bibliographies». Néanmoins, les critères qui justifient la présence d'un titre ne sont pas bien définis. Ainsi, pour le Canada. On comprend la mention de Tremaine, Staton, Haight, Tod et Cordingley. On se demande quelles raisons ont entraîné l'omission de quelques bibliographies que d'aucuns peuvent à juste titre considérer comme des classiques. On pense, par exemple, à Dionne, Gagnon, Tanghe, pour n'en nommer que quelques-uns. Il est probable que les omissions ou les oublis pourront être corrigés dans une édition subséquente.

Le fait que le Québec soit officiellement présent dans cet inventaire ne manquera pas de réjouir un grand nombre de personnes. Les compilateurs accordent une mention importante à la *Bibliographie du Québec, 1821-1967*.

Malgré les lacunes presque inévitables, ce travail d'inventaire présente un intérêt considérable, tant à cause des grandes qualités de sa présentation que de l'utilité considérable pour de très nombreux chercheurs. Car, la bibliographie rétrospective constitue un élément particulièrement important pour la recherche dans une multitude de disciplines. Et ignorer, ou feindre d'ignorer l'importance de cette discipline dans la recherche, surtout en sciences humaines et sociales, c'est aussi souvent ignorer quels furent les points de départ de telle recherche ou n'être pas toujours certain des points d'arrivée.

Cette publication établit un jalon important vers la constitution d'un corpus bibliographique aussi exhaustif que possible de l'ensemble de la production éditoriale d'un pays. Il faut savoir gré aux compilateurs, et bien particulièrement à Marcelle Beaudiquez, de la Bibliothèque nationale de Paris, pour la qualité de ce travail, la minutie dont l'ensemble de l'ouvrage témoigne, sans oublier la clarté des résumés historiques.

Jean-Rémi Brault

Archives nationales du Québec
Montréal

CORBEIL, Jean-Claude. *Dictionnaire thématique visuel*. Montréal, Québec/Amérique, 1986. 799 p.

La parution du *Dictionnaire thématique visuel* en 1986, après quatre années de travail, constituera pendant longtemps sans doute un événement dans le monde de l'édition, pour tous les Québécois et pour l'ensemble des parlants français. Des moyens techniques et des ressources financières de grande importance ont été utilisés et investis dans la réalisation de l'ouvrage (près d'un million de dollars, une imprimerie fondée et destinée à sa production, création d'un papier léger et dépourvu de reflets). Par ailleurs, le *Dictionnaire* comblera un besoin évident des Québécois, lesquels éprouvent depuis longtemps des difficultés à nommer en français les objets courants de la vie contemporaine («bicycle», «T.V.», «filière», «skate», etc.). Cette faiblesse, déjà soulignée à la fin des années cinquante par le linguiste Gérard Dagenais, amenait ce dernier à inviter les lecteurs du *Devoir* (13 juillet 1959) à se procurer le catalogue d'une compagnie française, Manufrance, lequel comptait «600 pages d'images et de descriptions techniques de meubles, d'outils, d'ustensiles, d'appareils ménagers, d'équipement de pêche et de chasse, etc.». La francophonie dans son entier devrait également tirer profit de cette réalisation.

Le *Dictionnaire thématique visuel* (DTV) n'est pas le premier du genre en dépit de la publicité de l'éditeur répercutée, au moment de la parution, par les médias. Sans vouloir nier l'originalité du DTV, il faut bien noter l'existence des dictionnaires Duden, publiés en Allemagne depuis au-delà de 50 ans et dont le prototype remonte à 1933, et également celle d'un ouvrage dont le titre est le *Qu'est-ce que c'est* (édition franco-phonie parue en 1984). Dans ce dernier cas, on souligne en sous-titre qu'il s'agit de «la première encyclopédie visuelle franco-anglaise». Aussi, l'affirmation de l'éditeur Jacques Fortin selon laquelle le DTV serait un ouvrage «sans équivalent sur le marché» (p. 15) est beaucoup plus fautive que vraie.

Les dictionnaires visuels sont d'un type bien particulier. On n'y trouvera pas de définitions, pas d'éléments de phonétique, ni de rappels historiques; ils ne contiennent pas de citations, de synonymes ou d'antonymes, pas plus que de renseignements étymologiques. Les concepts, les verbes, les noms de lieu et les adjectifs en sont absents. D'autre part, l'ordonnement ne suit pas la pratique habituelle des dictionnaires courants: on n'utilise pas l'ordre alphabétique dans le corps principal de l'ouvrage.

D'une manière plus positive, les dictionnaires de ce genre et le DTV en particulier sont des

inventaires d'objets. Les auteurs du DTV précisent que les objets illustrés dans leur ouvrage appartiennent à la vie quotidienne contemporaine. Au total, le DTV contiendrait 25 000 objets ou parties d'objets illustrés. En comparaison, le *Qu'est-ce que c'est* (Paris, Mengès, 1984) illustrerait, selon ses éditeurs, 10 000 mots français et 20 000 mots anglais et l'*Oxford-Duden Pictorial French-English dictionary* (Oxford, Clarendon press, 1983), 28 000 objets. En somme, il semblerait que l'*Oxford-Duden* soit le plus complet, que le *Qu'est-ce que c'est* soit le plus sélectif et que le DTV se situe quelque part entre les deux.

L'écrivain Jacques Perret utilise dans son oeuvre une expression qui me semble décrire ce que l'on peut mieux l'objectif des dictionnaires visuels. Il parle de nommer les choses et de «choser» les mots. Dans une première étape, les éditeurs ont fait réaliser la représentation graphique des objets retenus. Il faut souligner ici que la technique du graphisme utilisée dans le DTV donne des résultats de beaucoup supérieurs à celle des deux publications antérieures (grande clarté en particulier). Une fois les objets et leurs parties dessinés ou photographiés (cas du *Qu'est-ce que c'est*), on les relie à l'aide de lignes (DTV) ou de numéros (Oxford-Duden) aux mots correspondants. En faisant de la sorte, on a nommé les choses. Mais il faut aussi illustrer les mots de la nomenclature. On y arrive en établissant des tables alphabétiques. D'un mot connu, à l'aide des tables, on sera dirigé vers la «chose» qu'on ne parvient pas à imaginer: une bouline, une emplanture, un foc ou une tuyère. Bref, à l'aide d'un dictionnaire d'images on pourra, d'une part, trouver le mot qu'on ignore à partir de la représentation graphique ou photographique de l'objet et, d'autre part, le mot qu'on connaît mènera l'utilisateur à l'illustration correspondante.

Le *Dictionnaire thématique visuel* regroupe les objets en vingt-huit chapitres. Le premier porte sur l'astronomie; le dernier, sur les symboles. Entre ces deux chapitres, on retrouvera entre autres les thèmes suivants: architecture, maison, ameublement, jardinage, vêtements, sports, machinerie lourde, etc. Les intitulés sont clairs et concrets. L'utilisateur, s'appuyant sur une table des matières détaillée (8 pages) présentée en début de volume, pourra sans coup férir repérer la planche ou l'objet recherché. L'ordonnement du DTV présente beaucoup de similitudes avec celui adopté par les deux dictionnaires témoins même si les chapitres y sont plus nombreux et plus spécifiques.

Le DTV offre à ses utilisateurs trois index: un index général, des tables alphabétiques thématiques et des tables spécialisées. La multiplication des index est un des aspects qui le distinguent de l'*Oxford-Duden* et de «l'encyclopédie» visuelle

franco-anglaise. Ces deux répertoires n'offrent que des index généraux des termes et des objets sélectionnés. (Cependant, les index y sont en français et en anglais). La publication des index thématiques et des index spécialisés du DTV sera utile: elle permettra aux utilisateurs de trouver tous les mots des objets illustrés par catégorie ou sous-catégorie. Ainsi, sous l'intitulé «sports», l'index thématique contient la liste des objets reliés à ce domaine d'activités (18 colonnes au total). En gros, les index thématiques correspondent aux chapitres du dictionnaire (dans vingt-quatre cas sur vingt huit). Les index spécialisés subdivisent davantage encore certains domaines. Par exemple, la nomenclature «sports» de l'index thématique est divisée en onze sous-catégories dans les index spécialisés: athlétisme, baseball, bicyclette, camping, football, golf, hockey, motocyclette, pêche, ski et sports nautiques. Ces tables plus ou moins spécialisées constituent en fait un inventaire de mots dans un domaine donné. L'utilisateur devra toutefois être attentif: les différents index se suivent et il arrivera, sans qu'on s'en rende compte, qu'on n'utilisera pas le plus utile ou le plus adéquat. L'index général qu'on utilisera couramment est placé entre le corps du dictionnaire et les index spéciaux. Il aurait été plus logique de le trouver tout à fait en fin de volume. Les usagers francophones de l'*Oxford-Duden* doivent affronter un problème similaire, car les tables françaises sont placées après les planches et avant l'index de langue anglaise. Les éditeurs de l'édition francophone du *Qu'est-ce que c'est* ont, pour leur part, placé l'index français en fin de volume, après l'index anglais. Ce qui semble logique.

Au point de vue physique, le DTV se présente fort bien. La reliure est solide; le volume lui-même, léger. La consultation est rendue agréable par la clarté des images (réduites aux éléments essentiels), par les liens directs entre les mots et la représentation des objets (sans l'intermédiaire de numéros et de renvois comme dans l'*Oxford-Duden*), par l'intégration sur une même page des mots et des dessins, par l'économie de mots (le DTV est un dictionnaire unilingue) et par l'utilisation d'un papier anti-reflets.

Il est à espérer que le *Dictionnaire thématique visuel* connaisse une longue et brillante carrière. On a déjà annoncé des versions arabe, espagnole, allemande, italienne, portugaise, japonaise, russe et chinoise et une version bilingue français-anglais (La Presse, 9 septembre 1986, p. E-7). On prévoit également l'informatisation du DTV et la vente d'un disque au laser contenant les 25 000 termes et leur traduction en plusieurs langues (Le Soleil, 10 septembre 1986, p. C-10). On souhaitera également la parution d'éditions enrichies. Certains objets ou activités ont été oubliés: les autobus et les autocars, les bibliothèques, la lutte et le catch, etc. Des termes sont

absents que les Québécois auraient avantage à connaître: oriel (bay-window), palastre, godet (le petit «cup»). Des équivalents français sont ignorés: tronçonneuse (scie à chaîne ou chaîne-saw), maillot de corps (camisole pour les Québécois), course attelée ou course au trot attelé (course sous harnais ou harness horse racing). Parfois, l'usage québécois n'est pas donné comme dans le cas des pulls (chandails). Par ailleurs, on pourrait enrichir le dictionnaire en prenant exemple sur le *Qu'est-ce que c'est*, lequel identifie (à l'aide de pointillés) des parties d'objet qu'on ne voit pas sur l'image.

En dépit de ces quelques remarques de détail, le DTV est un ouvrage de grande qualité. Les éditeurs et l'auteur ont bien navigué avec les mots, entre les images et au coeur des traque-nards politiques (l'utilisation du drapeau des Nations Unies ménage les susceptibilités des Canadiens et des Québécois). Ils auront cependant laissé croire lors de sa parution que le DTV était le premier ouvrage du genre. Cette publicité trompeuse fut vraiment inutile et même regrettable.

Avec le *Dictionnaire thématique visuel*, la francophonie en général, celle du Québec en particulier, dispose d'un instrument, perfectible certes, pour faire disparaître du langage courant les «trucs», les «machins», les «affaires» et les «choses». Et le monde de la bibliothéconomie pourra s'appuyer sur un ouvrage très bien fait, d'utilisation facile et, de surcroît, qui arrive à point nommé et qui permettra à chacun de restituer au monde dans lequel nous vivons son identité singulière.

Gaston Bernier
Bibliothèque
Assemblée nationale
Québec

DUCHARME, Jacques *Guide provisoire des Archives judiciaires du district de Montréal. Volume 1, Cour du Banc du roi, juridiction civile supérieure, 1795-1849; Cour supérieure, juridiction civile, 1850-1932. Montréal, Archives nationales du Québec à Montréal, 1987. 40 p.*

L'archiviste produit relativement peu de publications. Du moins, au Canada français. Aussi, importe-t-il de signaler celles qui nous sont offertes. Surtout, si elles sont d'aussi bonne qualité que le Guide provisoire rédigé par Jacques Ducharme.

Ce guide s'inscrit dans la foulée de la Loi sur les archives votée par l'Assemblée nationale en 1983. Cette loi prévoit que les archives des tribunaux judiciaires québécois doivent être

versées aux Archives nationales du Québec. C'est cet organisme qui doit en assurer la conservation la plus adéquate possible et la diffusion.

Or, la masse documentaire concernée par cette décision est telle que le chercheur, même chevronné, appréciera pouvoir utiliser un bon guide pour s'y retrouver. Car, la possibilité d'avoir accès à une documentation risque de ne créer que frustration, si n'existent pas en même temps les indicateurs minimaux pour s'y retrouver.

C'est l'objet même de ce guide. «Depuis de nombreuses années déjà, affirme l'auteur, les chercheurs réclament l'accès aux archives des tribunaux judiciaires». Maintenant qu'une partie de ces documents a été transférée aux Archives nationales, les chercheurs peuvent espérer qu'ils pourront exploiter cette source presque inépuisable d'informations que constituent les archives judiciaires.

Le présent guide est provisoire, donc sommaire. Mais même dans cet état, il offre des services fort intéressants. Les archives dont il est question sont celles de la Cour du Banc du Roi, pour la juridiction civile supérieure du district de Montréal, pour les années 1795 à 1849, et celles de la Cour supérieure, juridiction civile, toujours pour le district de Montréal, pour les années 1850 à 1932. Pour chacune de ces deux juridictions, l'auteur a rédigé des notes historiques. Puis il brosse une description des séries de la juridiction concernée.

Cette description inclut des informations d'ordre matériel, comme le nombre de boîtes, la dimension linéaire des documents. Elle inclut surtout des informations formelles, quant au contenu des dossiers, des dossiers référés, des jugements rendus dans chaque cause, les registres de plunitifs, les index et les listes des jugements, des index des demandeurs, des répertoires, des élections contestées, des expropriations et des ratifications de titres. Cette description du contenu permettra au chercheur de s'orienter dans cette masse documentaire et de découvrir les documents pertinents à sa recherche.

On n'insistera jamais assez sur l'importance de l'utilisation de ces documents pour la reconstitution historique. Car, si, de toute évidence, ces documents sont essentiels pour l'établissement de l'histoire de la justice, ils le sont également pour l'histoire des justifiables. L'auteur de la préface a raison de rappeler que ces documents apporteront «de nouveaux enseignements sur l'exercice de l'autorité et de la liberté dans notre société, sur l'ambition, la dignité et les excès des personnes et des groupes, sur le développement de notre équilibre social, sur notre développement tout court et tout entier».